



La date de règlement personnalisée⁽¹⁾ (DRP)

Vous pourrez mieux suivre
et anticiper votre budget énergie

Le service



Avec la date de règlement personnalisée,
vous choisissez d'être prélevé chaque mois à date fixe.

Ce service est disponible que vous soyez mensualisé ou en facturation mensuelle au réel.

Les avantages



Un service payant : 2,60€
HT seulement par an.



**Une gestion de budget
facilitée :** avec un
prélèvement à date fixe.

LES MODALITÉS PRATIQUES

la DRP
comment
ça marche ?

Vous choisissez vous-même la date fixe de votre prélèvement

> sur simple appel téléphonique auprès de nos conseillers au 0 969 32 33 00
(appel non surtaxé, du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00).

(1) Service soumis au prélèvement automatique.